



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **19H36**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.036 - Recrutement d'un vacataire

Marie-Claude BLIN expose :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondant à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaire, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Ainsi, dans le cadre de l'éveil musical auprès des enfants de la halte-garderie et du Relais des Assistantes Maternelles (RAM), il est fait appel à un intervenant pour proposer des ateliers musicaux adaptés à la toute petite enfance (enfants de moins de 3 ans). Ces ateliers ont lieu tout au long de l'année scolaire à raison d'une à deux heures tous les 15 jours en fonction du planning trimestriel d'activités élaboré par la responsable du service Petite Enfance/RAM en collaboration avec les assistantes maternelles.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il est rémunéré après service fait.

Après présentation à la commission Finances – Ressources Humaines du 24 avril 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour animer les ateliers musicaux à destination des enfants de la halte-garderie et du RAM au cours de l'année scolaire 2017-2018,

- de rémunérer ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire brut de 30€.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 mai 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 mai 2017

Publication le :

Notification le : 22 mai 2017 -



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-036

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-05-19T14-17-03.00 (MI205963196)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170516-DL-17-036-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Recrutement d'un vacataire

Date de décision : 16/05/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création et transformation de poste (délibérations).Acte : [DL.17.036-RH-recrutement d'un vacataire.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/05/17 à 14:17

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/05/17 à 14:17

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/05/17 à 14:22